

République française

Département de l'Hérault

Commune de Rosis

Séance du 2 mars 2009 à 20 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Sandrine LECLERCQ - Martine CANDEL- Arlette ARAGON .

Membre (s) absent(s) excusé(s): Eric NAUTRE (pouvoir à Gérard LUNA) -Nathalie MENDES (pouvoir à René MAGNALDI).

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ

ORDRE DU JOUR

1. Révision des 3 taxes locale
2. Révision de la redevance de l'eau et de l'assainissement
3. Les journées nationales tourisme handicap
4. Maison du mouflon et du Caroux
5. Projet de restauration du refuge marcel Cèbe
6. Restauration du moulin a eau de la Fage
7. Embauche d'un agent de service à temps partiel(Délib)
8. Enquête urbanisme et habitat
9. ONF-foret communale programme d'action 2009
- 10.La tourbière dela lande-dépliant d'informations
- 11.Travaux de reconstruction du pont de Rosis
- 12.Demande de stage non rémunéré
- 13.Andabre- Stérilisation des chats libres
- 14.Anniversaire de deux centenaires
- 15.Andabre- fin des travaux d'assainissement
- 16.Hameau de la gineste- projet d'assainissement collectif
- 17.Travaux de restauration de la voirie communale
- 18.Projet dissolution du syndicat d'électrification SIEMEC
- 19.Les travaux en cours
- 20.Calendrier de formation des élus locaux
- 21.Conseil communautaire
- 22.Bâtiments communaux - Dégâts occasionnes par la, tempête Klaus
- 23.Questiones diverses

1 - REVISION DES 3 TAXES LOCALES -Habitation - Foncier Bâti - Foncier Non Bâti

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du **B.P 2009**, de procéder à la révision des taux d'imposition de **2009**.

Il indique que soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la perte de la **T.P** perçue désormais par la communauté de communes, il y a lieu d'envisager d'augmenter fort modestement les bases des taxes **de 2%**, ce qui porte la **Taxe d'Habitation de 5,99% à 6,14%**, la **Taxe Foncière (Bâti) de 8, 56%, à 8, 78%** .

La **Taxe Foncière (Non Bâti) reste inchangée à 77, 78 %**. Le montant global de ces taxes représente un produit fiscal attendu de **39 173 € (256 958 .03 Frs)**.

Il précise que le produit fiscal attendu en 2009, il faut bien en convenir, est toujours fort modeste, et considère qu'une augmentation beaucoup plus sensible ne générerait pas pour autant, des ressources de nature à favoriser des investissements nouveaux, mais au contraire défavoriserait les plus modestes d'entre nous. Il estime qu'il y a lieu de s'en tenir au taux de l'inflation qui se situe aux environs de 2 %.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et de passer au vote.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime adopte la révision des taxes locales proposée par le Maire.

2 - REVISION DE LA REDEVANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que de nombreuses interventions sur les réseaux d'adduction d'eau potable alimentés par les sources communales ont nécessité des investissements importants et qu'il est nécessaire de réactualiser la redevance, afin de ne pas mettre en péril le budget de l'eau et par voie de conséquence le budget général qui le soutient.

Il propose donc de porter le montant de **la redevance de l'eau** de 138 à **145 €** ce qui ne réduira que fort modestement, le déficit actuel.

Il rappelle à toutes fins utiles, que de nombreuses interventions obligatoires sur le réseau communal (Périmètres de protection- analyses- pose de compteurs- captage etc.) vont devoir être engagées dès cette année **sur le budget de l'eau**, ce qui va engendrer d'importantes dépenses d'investissements.

En outre, il propose de porter la part fixe de la **redevance assainissement** pour les résidents des hameaux sous gestion du budget annexe de l'eau communal à **50€**.

Il demande au Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil

Le Conseil à la majorité des voix, adopte la révision de la redevance de l'eau et d'assainissement.

3 - LES JOURNEES NATIONALES TOURISME HANDICAP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que cette année encore, l'association tourisme handicap organise « **les journées nationales** », **les 21 et 22 mars 2009**, afin de promouvoir l'offre touristique labellisée **Tourisme Handicap**.

Il indique que le Comité Départemental du Tourisme de l'Hérault soutient et compte relayer cette manifestation extrêmement importante, pour une prise de conscience plus forte de l'exigence de l'accessibilité.

Il propose donc aux membres du Conseil de participer à la 4^o édition des journées Tourisme et handicap et d'offrir aux éventuels visiteurs, outre la visite du gîte communal, une plaquette d'informations sur la commune et un apéritif d'accueil.

Il indique de surcroît que ce type d'opération constitue une opportunité pour médiatiser notre structure à travers le label tourisme handicap.

Avis du Conseil

Le Conseil émet un avis favorable à l'organisation de cette opération sur la commune.

4 - MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des travaux de la Maison du Mouflon et du Caroux, qui, compte tenu des conditions atmosphériques en cette période hivernale, ont pris un peu de retard.

Il indique que dès que le temps le permettra, en principe début avril, débiteront les travaux de construction des murs séparatifs et de la voie d'accès en pierre de « Madale ».

Il précise qu'il sera ensuite procédé à des travaux d'embellissement et d'aménagement de la parcelle située proche de « l'oratoire Notre Dame de l'Assomption » et de la maison du mouflon et du Caroux.

Il propose aux membres du Conseil, afin d'harmoniser cet emplacement, de réaliser en « pierre de Madale », la voie d'accès au refuge Marcel Cèbe et de l'autoriser, s'ils en acceptent le principe, d'engager la dépense nécessaire à ces travaux.

Il indique que ce projet, réalisé « pour compte de tiers », dans le cadre du « Pôle d'Excellence Rural », sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, fait obligation à la commune de financer la TVA dont le montant s'élève à 25 000€.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à réaliser cet emprunt qui sera inscrit au BP 2009.

Avis du Conseil

Le Conseil prend acte de l'information et autorise le Maire à réaliser les travaux d'embellissement proposés et à emprunter la somme nécessaire au financement de la TVA de la Maison du Mouflon et du Caroux.

5 - PROJET DE RESTAURATION DU REFUGE MARCEL CEBE

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil que la fréquentation de nos hébergements touristiques progresse régulièrement, mais que de nombreuses demandes de réservations demeurent insatisfaites faute de places disponibles.

Il précise cependant qu'à l'inverse du Gîte communal 3 épis qui présente les qualités de confort qu'exigent désormais les usagers, le refuge Marcel Cèbe ne correspond plus au type de clientèle qui fréquente le massif.

Il indique, que le manque d'isolation de l'immeuble rend inefficace les divers types de chauffage déjà mis en place, que les « Châlits » ne remplissent pas les conditions d'hygiène et de confort que l'on est en droit d'attendre et que l'intimité des différents groupes qui l'occupent n'est pas respectée.

Il propose donc, après avoir sollicité les conseils de l'architecte de la communauté de communes, de réaménager dans un premier temps, par nos propres moyens cet hébergement de **35 places**, de type dortoir, d'envisager de compartimenter le dortoir, d'en diminuer le nombre de places, de remplacer la literie en place et de procéder à son isolation afin de diminuer la facture d'électricité qui est particulièrement élevée.

Il indique que, dans un deuxième temps, le local où sont installés les sanitaires devra être entièrement repensé, hygiéniquement et sécuritairement.

Il insiste sur la nécessité d'investir dans cet équipement afin de le moderniser et de faire en sorte de satisfaire une nouvelle clientèle précisant que, le moment venu, nous procéderons à une révision de nos tarifs d'hébergement et proposerons de nouvelles prestations.

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette restauration et de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime, approuve ces propositions et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la modernisation de cet hébergement.

6 - RESTAURATION DU MOULIN A EAU DE LAFAGE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les travaux préparatoires du chantier de restauration du Moulin de Lafage ont débuté cette semaine.

Il précise que ces travaux consistent au curage du bassin d'approvisionnement en eau du moulin et conformément au cahier des charges, à supprimer tous les arbres situés à proximité du moulin et en bordure de la rivière.

Il indique que dès la notification des « fonds de concours » par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, nous lancerons la consultation d'appel d'offres aux entreprises.

Avis du Conseil

Le Conseil prend acte de l'information.

7- EMBAUCHE D'UN AGENT DE SERVICE A TEMPS PARTIEL (Délib)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le dortoir du refuge Marcel Cèbe de Douch, ne présente pas les qualités de confort qu'exigent désormais les usagers, et ne correspond plus au type de clientèle qui fréquente le massif.

Il indique, que le manque d'isolation de cet immeuble rend inefficace les divers types de chauffage que nous avons mis en place, que les « Châlits » ne remplissent pas les conditions d'hygiène et de confort que l'on est en droit d'attendre et que l'intimité de groupes différents qui l'occupent n'est pas respectée.

Il propose donc, après avoir sollicité les conseils de l'architecte de la communauté de communes, de réaménager dans un premier temps par nos propres moyens cet hébergement de type dortoir de 35 places, d'envisager de compartimenter le dortoir, d'en diminuer le nombre de places, de remplacer la literie en place et de procéder à son isolation afin de diminuer la facture d'électricité qui est particulièrement élevée.

Il précise qu'il y a lieu d'envisager de confier la restauration de cet équipement à l'employé communal sous certaines conditions.

Il précise, notamment, que compte tenu de l'éloignement de ce chantier et de sa complexité, il serait opportun d'embaucher pour aider notre employé communal, **un agent de service à temps non complet à titre précaire et révocable pour une durée d'un mois, sur la base d'un contrat de 35 H /heβδο, rémunéré sur la base du SMIC en vigueur.**

Il propose donc aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à l'embauche d'un agent de service pour une durée d'un mois.

8 - ENQUETE URBANISME ET HABITAT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que La Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc souhaite réaliser un programme d'action dans le domaine de l'habitat.

Il indique qu'il y a sur le territoire des besoins et des problématiques en matière d'habitat que nous devons identifier et qu'il y a lieu de connaître localement, les besoins pour lancer cette action globalement.

Il propose donc, Pour nous permettre de cibler nos besoins, que la population de notre commune puisse répondre au questionnaire qui leur sera adressé et le renvoyer à la Communauté de Communes Place Compostelle 34330 La Salvetat sur Agout ou de le déposer à la mairie.

Il précise que le questionnaire qui a déjà été largement diffusé sur une partie de la commune, peut-être rempli en plusieurs exemplaires suivant le nombre d'habitations.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime prend acte de cette information.

9 - ONF - FORET COMMUNALE PROGRAMME D'ACTION 2009

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil d'examiner le rapport annuel de l'Office National des Forêts, sur la gestion de la forêt communale de ROSIS relevant du régime forestier pour l'année 2008, qui indique le programme des actions qu'il serait utile d'entreprendre en 2009 dans notre forêt communale .

Il indique que le montant estimatif des opérations de travaux prévues à l'aménagement forestier est de **3 500 €**.

Il propose donc aux membres du Conseil d'examiner ce dossier et de bien vouloir s'exprimer sur la suite qu'ils entendent donner à ces propositions.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime ne souhaite pas engager de programme d'action sur notre forêt communale pour l'exercice 2009.

10 - LA TOURBIERE DE LA LANDE - DEPLIANT D'INFORMATIONS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la commune de Rosis à le privilège de posséder sur le territoire du massif du Caroux une tourbière d'altitude « **La tourbière de la Lande** » que nous avons fait réaménagé il y a une dizaine d'années par l'intermédiaire du SIVOM pour la gestion du Caroux Espinouse et qu'à cette occasion nous avons fait éditer un dépliant explicatif, imagé et fort prisés de tous.

Il indique que ce dépliant, victime de son succès, est aujourd'hui épuisé et qu'il serait opportun de le faire rééditer car il constitue un document pédagogique qui retrace l'origine des tourbières, sa faune et sa flore.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil

Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la réédition de ce dépliant.

11 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT DE ROSIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de construction du pont de Rosis sur la RD 188, débuteront dans le courant **le 20 avril 2009** pour une durée de travaux d'environ deux mois.

Il indique qu'une déviation pour les véhicules légers uniquement, sera mise en place pendant toute la durée des travaux. Les services de l'agence Départementale interviendront rapidement pour réparer les dégradations sur cette voie .

Les véhicules Poids Lourds qui desservent les carrières de gneiss, utiliseront la route de l'Espinouse pendant toute la durée des travaux.

Il indique qu'un courrier à déjà été adressé à tous les résidents des hameaux desservis par le pont de Rosis, pour les informer de la fermeture de route , afin qu'ils prennent toutes dispositions pour approvisionner en matériel avant cette date, d'éventuels chantiers.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime prend acte de ces informations.

12 - DEMANDE DE STAGE NON REMUNERE (art.2122-21 du CGCT)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande de **stage non rémunéré** du 23 au 28 février 2009, formulée par un jeune qui a déjà été employé par la commune cet été, pour l'arrosage des fleurs et qui est domicilié à St Gervais sur Mare.

Il précise que l'intéressé est scolarisé dans un lycée polyvalent en Lozère où il prépare un Bac professionnel.

Il indique que le recrutement de ce candidat a été effectué, **conformément à l'article L. 2122-21 du CGCT**, et qu'il a émis un avis favorable à l'accueil de ce stagiaire, qui a été placé pour emploi durant toute la 3^{ème} semaine du mois de février 2009, sous la responsabilité de Madame Sylvie Aubignac désignée comme référente.

Avis du Conseil

Le Conseil approuve et prend acte de cette information.

13 – ANDABRE - STERILISATION DES CHATS LIBRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la fondation Brigitte Bardot vient d'accepter de participer aux stérilisations des chats libres dans le hameau d'Andabre, pour lesquels nous avons sollicité son concours, à concurrence de 5 mâles et 5 femelles, conformément au devis du docteur vétérinaire Meyrieu, soit 35,00 € par chat – 54,00 € par chatte.

Il indique qu'il y a lieu de noter, que compte tenu du nombre croissant de demande d'aide qui sont adressés à la fondation, il leur est impossible d'assurer cette participation de façon constante.

Il précise qu'il prendra contact avec la propriétaire des chats afin de faire procéder à la stérilisation des chats qu'elle garde dans son appartement.

Avis du Conseil

Le Conseil se satisfait de la participation financière de cette association.

14 - ANNIVERSAIRE DE DEUX CENTENAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que deux de nos administrées vont atteindre **l'âge de 100 ans, au cours de l'année 2009.**

Il indique qu'il s'agit de : **Maria MAS**, née COT le **06 Juillet 1909**, domiciliée à Cours le Haut, actuellement à la maison de retraite des Treilles de Saint Gervais-sur-Mare et de **Noëllie CROUZET**, née AUGÉ le **18 Décembre 1909**, domiciliée à Compeyre, actuellement à la maison de retraite des Treilles de Saint Gervais-sur-Mare.

Il précise que la commune se doit d'honorer ces deux centenaires et propose que, le moment venu, en lien avec la famille et la Directrice du village des Treilles, on examine quel type d'action il y a lieu d'organiser.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en débattre.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime donne toute latitude au Maire pour honorer dignement ces deux centenaires.

15 - ANDABRE - FIN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la fin des travaux de mise en place des réseaux de transport d'assainissement et des eaux de pluie dans le hameau d'andabre.

Il se félicite que ces deux tranches de travaux qui durent depuis maintenant près de 10 mois, se soient déroulées sans créer trop de gêne pour la population.

Il tient à remercier le deuxième adjoint en charge du suivi des travaux, pour sa disponibilité et son sens du relationnel, ce qui a grandement favorisé le bon déroulement de ces travaux.

Il indique que les prochains travaux programmés en 2009 sur Andabre, vont concerner la première tranche de travaux de dissimulation du réseau EDF, FranceTélécom, d'éclairage public et la mise en place de nouveaux points lumineux.

Suivront ensuite, les travaux de construction de la future station d'épuration qui devrait être opérationnelle avant la fin de cette année.

Avis du Conseil

Le Conseil prend acte de ces informations.

16- HAMEAU DE LA GINESTE - PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'au hameau de la Gineste, le projet de réalisation d'un assainissement collectif, de mise en place d'un réseau de transport des eaux de pluie, de la construction d'une réserve d'eau pour récupérer les eaux de pluie et de ruissellement, rencontre des difficultés de cession du terrain pour l'installation de cet équipement.

Il indique que compte tenu du désaccord qui existe entre le propriétaire et la commune, concernant la cession du terrain où il est projeté d'installer cet assainissement collectif, il y a lieu d'annuler la délibération prise lors du Conseil Municipal du 19 janvier 2009, qui autorise la commune à procéder à l'échange de parcelles.

Il indique qu'une rencontre a été proposée au propriétaire pour trouver une solution satisfaisante pour tous.

Il précise toutefois, que sans accord satisfaisant, le hameau de la Gineste, comme tous les autres hameaux de la commune non encore équipés, devra faire l'objet d'une étude, ce qui « de facto » reportera la réalisation de cet assainissement.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime engage le Maire à recontacter la personne concernée pour trouver une solution satisfaisante.

17 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'en application de nos engagements pour restaurer la voirie communale, nous allons engager une première tranche de travaux pour un montant global de **20 000 € TTC**.

Il indique que la première tranche de travaux de restauration va concerner en priorité le hameau de la Palisse.

Il indique également qu'à Douch, des travaux de revêtement de la voirie départementale en enrobé fin, du parking à l'entrée du hameau, jusqu'au lavoir communal, seront entrepris dès ce printemps. La réalisation d'un trottoir à l'entrée du hameau adossé au mur récemment construit sera réalisé très prochainement.

Il précise que ces travaux « d'enrobé fin » d'un montant à hauteur de **25 000 €**, sont financés et réalisés par le Conseil Général de l'Hérault.

Avis du Conseil

Le Conseil approuve et prend acte de ces informations

18 - PROJET DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION SIEMEC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la dissolution du SIEMEC (Syndicat Intercommunal d'Electrification Marcou Espinouse Caroux) évoqué lors de la réunion qui a eu lieu à Castanet le haut, sera effective le 31 décembre 2009.

Il précise que cette réunion qui a eu lieu en présence des Maires des communes de Rosis et Castanet le Haut et des techniciens de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc (secrétaire comptable, et la référente de la commission électrification) a eu pour objet, de faire le point sur les travaux 2009, de formaliser les modalités de répartition de l'actif et du passif, le recensement des projets en cours, de l'état de la dette, du remboursement des annuités d'emprunt etc...

Il indique que le dossier de la 1^{ère} tranche des travaux d'enfouissement du réseau ERDF d'Andabre, sera présenté à la commission permanente du C.G 34, fin mars.

Il indique de surcroît, que les **12 lampadaires** de 6 mètres de hauteur, qui seront mis en place, sont d'une technologie optique leds innovante, qui divise par trois, la consommation d'énergie.

Il précise que le montant des travaux de cette 1^{ère} tranche, qui s'élève à **73 000 € TTC**, bénéficiera d'une aide financière de **45 778 €**. Le delta restant, d'un montant de **15 258 €** sera financé par la communauté de communes. Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année 2009.

Il demande aux membres du Conseil de Bien vouloir émettre un avis sur la décision de dissolution du SMIEC décidant du protocole de dissolution.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime prend acte de ces informations et émet un avis favorable à la dissolution du SMIEC.

19 - LES TRAVAUX EN COURS

Andabre : - Aménagement d'un espace « fleurs » en lieu et place de l'ancien WC communal

Douch : - Réalisation d'une dalle en ciment sur le point de propreté
- Pose de dalle dans le lavoir communal

Lafage : - Abattage des arbres dans la périphérie du moulin à eau de Lafage, conformément au plan et aux préconisations formulées par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Héric : - Intervention du GIEC pour le nettoyage du chemin d'accès au hameau d'Héric.

Le Bosc : - Réparation du chemin du Bosc de Madale endommagé à la fois par de fortes précipitations pluvieuses.

Avis du Conseil

Le Conseil prend acte de ces informations.

20 - CALENDRIER DE FORMATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des prochaines réunions proposées par le CFMEL qui auront lieu pour notre secteur **le 11 mars 2009 à St Pons de Thomières** avec pour thème le site CFMEL.fr.

Il demande aux membres du Conseil qui souhaitent participer à cette réunion, de le faire savoir au secrétariat de la Mairie.

Avis du Conseil

Le Conseil prend acte de cette information.

21 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le prochain conseil communautaire aura lieu à Andabre, **le 11 Mars 2009 à 18 H 00**, lequel sera suivi d'un repas de cohésion, pour lequel il demande aux membres du conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à la réalisation de ce dîner.

Il indique, que compte tenu qu'il s'agit de la première réunion du Conseil Communautaire qui a lieu sur notre commune depuis la nouvelle mandature, Il convie donc tous les membres du Conseil, à assister à cette réunion, ce qui permettra, outre de faire la connaissance les nouveaux délégués des autres communes, mais aussi, de prendre connaissance des sujets qui seront évoqués et qui nous concernent tous.

Avis du Conseil

Le Conseil prend acte de cette information.

22 - BATIMENTS COMMUNAUX - DEGATS OCCASIONNES PAR LA TEMPETE KLAUS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des dégâts occasionnés à la toiture du bâtiment de la Mairie par la tempête « Klaus », où de nombreuses ardoises se sont envolées et d'autres déplacées, créant des infiltrations dans les combles et sur le plafond de l'appartement locatif.

Il indique qu'une déclaration de sinistre et un devis de travaux de l'entreprise SEGUI d'un montant de 3 000 € (pour remaniement la toiture) ont été adressés au cabinet AXA qui assure notre commune.

Pour information du Conseil

Le Conseil prend acte de cette information.

24 - LOGEMENT SOCIAL COMMUNAL - REVISION DU BAIL DE LOCATION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le logement social situé à Andabre vient d'être libéré depuis fin février.

Il sera occupé par un nouveau locataire résident du CAT de Plaisance à compter du 1^{er} mars 2009.

Il propose donc de fixer le montant de la caution à un mois de location et le montant du bail locatif à **290 € par mois**, charges non comprises.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime adopte la révision du loyer proposée par le Maire.

Le Maire

Jacques MENDES



Commune de Rosis

Urbanisme et Habitat

La Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc souhaite réaliser un programme d'action dans le domaine de l'habitat.

Il y a sur le territoire des besoins et des problématiques en matière d'habitat que nous devons identifier.

Aujourd'hui, nous souhaiterions connaître localement vos besoins pour lancer cette action globalement.

Pour nous permettre de cibler vos besoins, votre participation est vivement recommandée.

Si vous souhaitez vous pouvez répondre au questionnaire suivant et le renvoyer à la Communauté de Communes Place Compostelle 34330 La Salvetat sur Agout ou de le déposer à la mairie de votre commune dans la boîte mise à votre disposition.

Le questionnaire peut-être rempli en plusieurs exemplaires suivant le nombre d'habitations concernées.

Vous êtes :

- Propriétaire Bailleur
- Propriétaire de logement vacant
- Propriétaire ou usufruitier occupant

Adresse complète du logement concerné par les besoins.

Lieu :

Commune : **34610 ROSIS**

Selon vous, quelle(s) thématique(s) est prioritaire pour le logement mentionné ci-dessus.

- Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées dans des conditions de confort, de sécurité et d'accessibilité.
- Résorber les logements vacants pour développer l'offre de logement afin de maintenir la population locale et d'accueillir de nouvelles familles.
- Contribuer à la résorption de l'habitat insalubre afin d'avoir un logement décent.
- Inciter les initiatives en faveur du développement durable : tout particulièrement les économies d'énergies, les énergies renouvelables, la récupération d'eau de pluie etc....
- Favoriser la conservation et la restauration du patrimoine bâtis. Porter une attention particulière à la qualité architecturale afin de donner un nouveau visage à nos bourgs.
- Autres suggestions ...

Merci de votre aide participative